

**Union synodale réformée évangélique Berne – Jura**

**Arrondissement du Jura**

## **Procès-verbal du Synode d'Arrondissement**

---

**Samedi 10 juin 2023 à 08.00 h.**  
**Paroisse réformée de Delémont**

---

<i>Président :</i>	<i>M. Pierre-André</i>	<i>Lautenschlager</i>	<i>Prêles</i>
<i>Vice-présidence :</i>	<i>Mme Dominique</i>	<i>Bocks</i>	<i>Bassecourt</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Mme Véronique</i>	<i>Grosjean</i>	<i>Vauffelin</i>
<i>Scrutatrice/scrutateur :</i>	<i>Mme Françoise</i>	<i>Zwahlen-Gerber</i>	<i>Saint-Imier</i>
	<i>M. Marc</i>	<i>Seiler</i>	<i>Porrentruy</i>

---

## **Ordre du jour :**

### **Synode d'Arrondissement**

01. Ouverture du Synode
  - Chant et prière - salutations
02. Nomination des scrutateurs et scrutatrices
03. Procès-verbal du Synode d'Arrondissement du 12 novembre 2022
04. Rapport Arrondissement 2022
  - Discussion et acceptation
05. Comptes CSJ 2022
  - Discussion et acceptation
06. Cible Terre Nouvelle 2024
  - Discussion et acceptation
07. Informations concernant le Groupe de travail « Finances » du CSJ
08. Commission des Finances : - Adoption du règlement  
- Election des membres
09. Interventions parlementaires
10. Communications

**Assemblée de l'Association du Centre social protestant Berne-Jura**

**Assemblée de l'Association du Centre de Sornetan en liquidation**

---

---

## 1. Ouverture du Synode – salutations

---

**Le président, M. Pierre-André Lautenschlager**, souhaite une cordiale bienvenue aux invités, aux nombreux délégués, aux membres de la paroisse de Delémont, aux membres du CSJ, aux membres et à la direction du CSP, aux membres du comité du Centre de Sornetan en liquidation, aux pasteur.e.s, aux collaboratrices et collaborateurs de l'Arrondissement et à la presse.

Il passe la parole à **Mme Marie-Louise Hoyer** qui invite à la prière et ensuite à chanter le cantique « Jésus c'est toi ».

### Le président salue :

Mesdames :

Marie-Andrée Beuret, déléguée du vicaire épiscopal

Christiane Racine, secrétaire générale du Conseil de l'Eglise réformée du canton du Jura

Messieurs,

Martial Courtet, ministre de la formation, de la culture et des sports du Gouvernement jurassien

Jürg Furrer, président de l'Assemblée de l'Eglise réformée du canton du Jura

Marcel Ryser, vice-président du Conseil de l'Eglise réformée du canton du Jura

Il salue également

Mesdames

Sarah Nicolet,

Carole Perez et

Annick Monod pasteures et diacre qui présideront le culte synodal.

Les personnes suivantes se sont excusées de ne pas pouvoir prendre part à ce Synode.

Les membres de l'exécutif Delémontain

Mesdames

Allemann Evi

Allemann Maya

Devaux Laure

Fertig Séverine

Gafa Valérie

Giauque-Gagnebin Dominique

Gujer Liliane

Krafft Golay Marie-Laure  
Morieur-Genoud Michèle  
Niederhauser Stéphanie  
Perret-Almelid Solveig  
Ramoni Florence  
Röthlisberger Damara  
Ryf Céline  
Vollert Sarah  
Vuille Elisabeth  
Zinsstag Maria

Messieurs :

Berret Didier

De Roche Daniel

Gmünder Reto

Halter Didier

Maire Philippe

Meili Stefan

Mérillat Matthieu

Leutwyler David

Ramoni Luc N.

Rouèche Stéphane

Siegfried Matthias

Tschannen Henri

Visinand Paul-André

La parole est donnée à M. Martial Courtet

- **M. Courtet** transmet les salutations du Gouvernement jurassien. Il est particulièrement heureux d'être parmi l'assemblée réunie ce matin mais il ne pourra malheureusement pas assister à l'entier des débats de ce Synode. Lors de ses études à l'université de Berne, une des branches qu'il avait choisie était la théologie et il avait eu le chance de suivre la moitié des cours en théologie protestante à l'université de Berne et l'autre moitié en théologie catholique à l'université de Fribourg. En quelques mots il donne des informations au sujet du projet de l'accueil de Moutier au sein du canton du Jura, ce projet se concrétise car le Concordat a été présenté dernièrement, les principaux sujets du transfert, dont la péréquation financière et le partage des biens, sont réglés par ce Concordat. L'article 6 du Concordat traite de la reconnaissance des Eglises et stipule «...que les Gouvernements des deux cantons peuvent régler, dans un accord d'exécution, les effets du transfert de la commune de Moutier sur les paroisses des Eglises réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne présentes sur le territoire de la commune». M. Courtet précise qu'il ne s'agira pas

simplement d'un transfert d'identité mais qu'il y aura tout un travail à faire à ce niveau. Il a eu l'occasion d'échanger avec M. Pierre Ammann du Centre social protestant Berne-Jura au sujet de questions très concrètes qui vont se poser et ce Concordat va permettre de les régler. M. Patrick Tanner, responsable de l'accueil de la ville de Moutier, a déjà rencontré les responsables de la paroisse réformée de Moutier ceci afin de prendre connaissance des attentes des différentes parties. Le Gouvernement jurassien veillera à ce que tout le processus se poursuive dans de bonnes conditions et puisse aboutir à un résultat qui donne satisfaction à tout le monde. Des sujets d'actualité seront discutés durant le deuxième semestre de cette année. Il a pris connaissance du rapport annuel 2022 et a découvert que celui-ci mettait en évidence de riches activités et tient à féliciter le CSJ des efforts fournis notamment en faveur de la jeunesse. Il apprécie le message d'espoir, peu importe la confession, il pense qu'un rôle très important incombe aux communautés qui est de délivrer un autre message que celui couramment véhiculé dans notre société actuellement. Pour les Eglises l'indéniable défi n'est pas seulement de maintenir une forme de statut quo mais de maintenir des structures saines, vivantes et vivifiantes. Le sens du message biblique est très important, il pense que la grandeur de la foi se mesure au sens qu'on lui donne à titre individuel. Il souhaite à chacune et à chacun un bon Synode, de fructueuses délibérations qui feront avancer les valeurs que l'Eglise défend. Il informe qu'il devra quitter cette assemblée car il doit impérativement aller chercher ses enfants à 09h30 !

**Le président** remercie M. Courtet de ces sympathiques paroles. Il lui souhaite une belle journée et relève qu'il est tout aussi passionnant de s'occuper d'enfants que de participer au Synode !

**Le président** constate que la convocation à ce synode est parvenue à chacun et chacune dans les délais prescrits, il est donc légalement constitué et pourra valablement délibérer. Il informe que les débats seront interrompus à 11h45 afin de se rendre au culte synodal et ce quelle que

soit l'avancée du traitement des points de l'ordre du jour.

---

## 2. Nomination des scrutateurs et scrutatrices

---

Une scrutatrice et un scrutateur sont proposés, aucune autre proposition n'est faite et ils sont nommés par acclamations et fonctionneront tant pour le Synode que pour les assemblées de l'Association du Centre de Sornetan et du CSP.

Il s'agit de :

**Madame**      **Françoise Zwahlen-Gerber,**  
                         **Saint-Imier**  
**Monsieur**    **Marc Seiler, Porrentruy**

**47 délégué.e.s participent à ce Synode, le quorum est atteint et la majorité absolue est de 24 voix.**

L'ordre du jour est accepté tel que soumis à l'unanimité.

---

## 3. Procès-verbal du Synode d'Arrondissement du 12 novembre 2022.

---

Le procès-verbal était joint à la convocation et il est mis en discussion.

- **M. Pierre Ammann** signale deux erreurs en page 6 il est indiqué que M. Reto Gmünder est député au Conseil synodal alors que celui-ci est député auprès du Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. La même remarque est faite à propos de M. Raphaël Schaer qui lui aussi est député auprès du Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Dans les personnes saluées à la page 3 il convient de corriger le nom du vice-maire de Cortébert qui est Nicolas Bürgi et non Bürki.

La parole n'étant plus demandée il est procédé au vote et c'est à la majorité, sans avis contraire et une abstention que le procès-verbal, avec les remarques mentionnées ci-dessus, est accepté tel que rédigé avec remerciements à son auteure.

n'empêche pas de réfléchir au renouvellement.

#### 4. Rapport d'arrondissement 2022

##### ➤ Discussion et acceptation

Le rapport annuel 2022 était joint à la convocation, ce document regroupe les rapports en fonction de l'organisation du CSJ. Il se concentre sur les nombreuses activités déployées dans l'arrondissement.

Les rapports des différents départements sont parcourus et mis en discussion.

##### **Page 5 Editorial et pages 7 et 8 département de la présidence.**

- **M. David Kneubühler**, pasteur, concernant les élections générales au Synode Refbejuso, il est indiqué que tous les sièges attribués à l'arrondissement sont pourvus pour la législature 2022-2026. Or il relève que c'est inexact car notre Arrondissement englobe le canton du Jura et l'Eglise jurassienne a un siège vacant. Par ailleurs il pose la question de la relève et demande si le CSJ y a déjà réfléchi car une partie des députés ont accompli un grand nombre de mandats et/ou avancent en âge et il trouve qu'un renouvellement assez lourd aura lieu en 2026. Et il rappelle que, sauf erreur, notre Conseiller synodal arrivera au terme de son mandat en 2026. Il rappelle que le CSJ est sensé porter le souci de la représentation des régions or la partie sud de Bienne compte six députés sur dix.

**Le président** précise que la question porte sur la députation au Synode cantonal et non pas sur la législature du CSJ qui arrivera à son terme en 2024.

- **M. Silvano Keller**, président du CSJ, relève que 2026 est loin, des gens ont été nommés l'année passée, le reste viendra en temps voulu. Actuellement le CSJ se préoccupe de la fin de sa législature et bien évidemment lorsqu'il y a renouvellement des membres, le CSJ l'anticipe. Des élections seront à l'ordre du jour du prochain Synode.

- **M. Philippe Kneubühler**, membre du Conseil synodal, précise qu'au sein du Conseil synodal les mandats sont limités à trois législatures, mais effectivement cela

*Pages 9 à 11 Département Œcuménisme-Terre Nouvelle - Migration*

- **M. David Kneubühler** indique qu'il a été choqué par le rapport de Mme Nadine Manson. Il est étonné et trouve déplorable que le CSJ publie ce rapport en l'état, rapport dans lequel elle indique avoir été de retour de manière fortuite dans le CSJ et qu'elle n'a pas pu assister aux réunions. Il déplore le fait que Mme Manson était absente lors de son élection de même qu'au Synode suivant et celui de ce jour et qu'elle a démissionné en cours de législature. Il trouve que cette manière de faire est se moquer de l'institution. Il relève également que dire que Mme Manson est arrivée de manière fortuite est fausse car il s'agissait d'une élection dont la procédure est bien réglée.

Y-a-t-il un problème car c'est la deuxième fois qu'une personne ne fonctionne que sur une durée d'une année ?

- **M. Silvano Keller**, explique qu'il allait donner des explications à ce sujet sous le point « communications ». Il relève que la démission de M. Martin Keller est intervenue de manière abrupte, totalement inattendue et incompréhensible. Le CSJ n'a pas pu faire preuve d'anticipation mais a de suite cherché un remplaçant ou une remplaçante et Mme Nadine Manson à ce moment-là revenait de Berne et était disponible, elle a accepté de reprendre ce mandat. Il relève que les commissions Terre Nouvelle et Migration fonctionnent très bien. Il profite de remercier Mme Sylviane Zulauf Catalfamo pour le travail intensif qu'elle a effectué en collaboration avec Mme Nadine Manson. De même que sa reconnaissance va à M. Daniel Chèvre, animateur Terre Nouvelle qui fournit également un travail conséquent.

Ce n'est donc pas dramatique si personne n'est en charge de ce département actuellement. Ce qui est regrettable c'est que Mme Manson pensait pouvoir concilier son occupation à Renan et le CSJ, malheureusement la collusion de dates, les séances en paroisse avaient lieu en même temps que celles du CSJ, a fait qu'elle a démissionné à fin mars voyant qu'elle n'arrivait pas à assumer les deux postes.

- **Mme Silvine Zulauf Catalfamo** aimerait préciser qu'en tant que présidente de la commission Migration, lorsqu'elle a eu besoin de soutien autant M. Martin Keller que de Mme Nadine Manson, qui étaient présents et elle a toujours pu compter sur eux.

*Pages 12 à 15 Département Diaconie :* aucune remarque

*Pages 16 à 22 Département Catéchèse – Jeunesse :* aucune remarque

*Pages 23 à 24 Département Paroisses – Formation :* aucune remarque

*Pages 25 à 27 Département Théologie :*

- **M. David Kneubühler** demande si une date et un lieu ont été arrêtés pour la célébration du culte d'Arrondissement en 2024 ?

Le président répond qu'il est prévu d'en parler sous le point 10 Communications.

*Pages 28 à 30 Département des Services Centraux :* aucune remarque

*Page 31 Administration générale :*

- **M. David Kneubühler** relève que sous « Organisation générale » il est mentionné la possibilité de télécharger les adresses utiles de l'Arrondissement sur le site du CSJ or il a remarqué qu'il y a des lacunes et des erreurs sur le site. Il demande au CSJ de bien vouloir le tenir à jour.

- **Mme Tatiana Vuilleumier**, secrétaire-caissière du CSJ, a vérifié les documents mis en ligne et demande à l'avenir que si des lacunes ou erreurs sont constatées qu'on les lui signale directement par téléphone ou par courriel.

**Plus personne ne demandant la parole il est passé au vote et c'est à main levée et à l'unanimité que le rapport 2022 de l'Arrondissement est accepté.**

Le président remercie le CSJ ainsi que la secrétaire, Mme Tatiana Vuilleumier, du magnifique travail effectué, il propose de les applaudir, ce que fait avec grand plaisir l'assemblée.

---

## 5. Comptes CSJ 2022

### ➤ Discussion et acceptation

---

Le compte de résultat, le compte pertes et profits avec les commentaires y relatifs, le bilan et le rapport des vérificateurs des comptes, Mme Valérie Matter et M. Vincent Tanner, se trouvaient en annexe de la convocation reçue par les délégués.

La discussion est ouverte.

- **M. David Kneubühler**, se réfère à la rubrique 99019002 Mémoires d'Ici et remarque que le budget prévoyait une somme de CHF 6'000.00 et demande pourquoi la somme budgétée n'a pas été utilisée dans son entier ?

- **Mme Tatiana Vuilleumier** explique qu'elle a reçu une facture s'élevant à CHF 5'000.00 et une autre de CHF 105.00 ce qui donne un montant de CHF 5'105.00 de charges sous rubrique Mémoires d'Ici pour l'année 2022.

**La parole n'étant plus demandée les comptes 2022 présentant un total de charges de CHF 1'303'275.80 contre un total de revenus de CHF 1'097'491.30 donnant un excédent de charges de CHF 205'784.50 et un bilan présentant un total à l'actif et au passif de CHF 390'070.54 sont approuvés à l'unanimité tels que présentés avec remerciements à la secrétaire-caissière, Mme Tatiana Vuilleumier, qui est applaudie par l'assemblée.**

---

## 6. Cible Terre Nouvelle 2024

### ➤ Discussion et acceptation

---

Le calcul de la Cible 2024 sera communiqué ultérieurement sur le site du Conseil du Synode jurassien [www.synode-jurassien.ch](http://www.synode-jurassien.ch)

- **M. Daniel Chèvre**, animateur Terre Nouvelle informe que cette année les paroisses ont entendu les différents appels des oeuvres, que ce soit ceux en faveur de l'Ukraine, les tremblements de terre en Turquie et en Syrie et les paroisses se

sont mobilisées de manière assez formidable en organisant des actions. Le montant de CHF 600'000.00 a presque été atteint et il propose des applaudissements. Les paroisses ont réussi à transformer cette cible missionnaire en une cible solidaire.

Il présente l'évolution des résultats de la cible et il est constaté que la cible 2022 est arrivée au niveau de celle de l'année 2018. Les paroisses ont réussi à remonter la pente et toutes les activités ont pu reprendre après l'arrêt dû au Covid durant les années 2020 et 2021.

L'EPER au moment de la fusion avec Terre Nouvelle s'est rendue compte que les critères n'étaient pas les mêmes pour les différentes œuvres. C'est ainsi que Mme Josianne Richard, caissière Terre Nouvelle, a repris tous les chiffres et les a réattribués et le résultat obtenu est de CHF 595'497.00. La commission Terre Nouvelle remercie les paroisses de leur engagement et recommande d'accepter la cible Terre Nouvelle de CHF 700'000.00.

Il annonce que le samedi 23 septembre à Tavannes le Département missionnaire aura la joie de fêter ses 60 ans.

Le président remercie M. Daniel Chèvre de ces informations.

**La parole n'étant plus demandée il est passé au vote et c'est à main levée et à l'unanimité que la cible Terre Nouvelle est acceptée telle que présentée.**

L'assemblée applaudit l'équipe s'occupant de Terre Nouvelle.

---

## **7. Informations concernant le Groupe de travail « Finances » du CSJ.**

---

La parole est donnée à **M. Silvano Keller**, président du CSJ, qui rappelle que lors du Synode d'Arrondissement du 12 novembre 2022 il avait été demandé de réactiver la Commission de Finances.

Une Commission des Finances existait et le CSJ n'a pas compris pourquoi celle-ci avait été supprimée. Le 15 janvier 2023 un Groupe de Travail « Finances » (GTF) a été mis sur pied par le CSJ et a travaillé

sous sa responsabilité. M. Keller rappelle que la Commission des Finances relève de la compétence du Synode d'Arrondissement et c'est celui-ci qui devra élire les membres de ladite commission.

Le GTF a œuvré activement avec l'idée de pouvoir soumettre au Synode de ce jour du concret, à savoir un règlement et différents documents. Tout a été mis en place pour que la Commission des Finances puisse reprendre le flambeau sans tarder.

Le GTF va perdurer le temps de terminer certaines étapes qui ont été entamées puis le dossier sera remis à la Commission des Finances.

Le GTF remarquant que l'Arrondissement compte un certain nombre de commissions et d'instances s'est penché sur les prestations offertes et s'est posé la question des besoins des paroisses et si elles font appel aux différentes commissions etc. M. Pierre-André Lautenschlager a été l'architecte de mise en place de la future commission. Un questionnaire à l'attention des paroisses a été établi.

La parole est donnée à **M. Pierre-André Lautenschlager** qui va présenter les documents qui seront transmis aux paroisses. Il indique que le GTF s'est mis au travail afin que dès le début 2024 des éléments de réponses aux questions posées lors du dernier Synode puissent être donnés.

Les prestations offertes aux paroisses par le CSJ via ses commissions ont été listées. Il relève que le but est d'offrir des prestations et les moyens sont dans le budget. Le GTF s'est demandé de quoi les paroisses avaient besoin en se disant qu'il y a peut-être des prestations ne répondant pas aux attentes des paroisses ou des prestations qui devraient être mieux orientées. C'est ainsi que le GTF a établi trois documents :

- **1<sup>er</sup> document** : une lettre qui sera adressée aux paroisses de notre Arrondissement, expliquant en quelques mots la raison de cette démarche.

- **2<sup>ème</sup> document** : des explications permettant de répondre au questionnaire 2023. La question posée est « Dans le cadre de votre paroisse, faites-vous appel aux services du CSJ pour vos activités ? »

Une seule question est posée mais qui appelle une foule de réponses par rapport aux différents domaines d'activité. Au verso de ce document se trouve la liste des services par domaine proposés par le CSJ mais également Refbejuso dans le cadre de la formation. Les réponses pourront être différenciées afin de permettre l'établissement de statistiques et une case de texte libre est à disposition pour les remarques, qui pourront être faites également sur du papier blanc. Il sera possible de mentionner les activités du domaine en question ayant été réalisées sans l'aide du CSJ, soit en mobilisant des ressources internes, soit en recourant à d'autres moyens externes.

Ce questionnaire a pour but d'améliorer les prestations offertes par le CSJ en répondant mieux aux besoins des paroisses. Ce processus auquel les personnes offrant des prestations seront associées prendra du temps.

Dans un deuxième temps les conséquences financières des adaptations seront étudiées dans le but d'établir à l'avenir des budgets plus précis.

- **3<sup>ème</sup> document** : un questionnaire qui sera transmis par courrier d'ici la fin de ce mois. Le délai de renvoi a été fixé au 15 septembre 2023 et un rappel sera envoyé à la mi-août.

Une page spéciale se trouvera sur le site internet du CSJ avec la possibilité de télécharger les documents et de remplir en ligne le questionnaire. Les cahiers des charges des différents départements pourront également être consultés en ligne.

Le secrétariat du CSJ et lui-même se tiennent à disposition pour toutes questions.

### **La discussion est ouverte.**

- **M. Marc Seiler** aimerait savoir pour quelle raison la Commission des Finances avait été supprimée, il pense qu'il serait important d'avoir l'historique de cette décision ?

- **M. Pierre-André Lautenschlager** répond qu'il a été difficile de trouver la réponse à cette suppression ayant eu lieu en 2015. Le dernier président de la Commission des Finances, M. Pierre-

André Jaeggi, a été contacté et il a informé qu'il n'y avait pas eu de décision formelle mais qu'il s'agissait d'une intervention de M. Philippe Paroz, président du CSJ à ce moment-là, qui aurait indiqué que les finances étant saines cette commission était superflue.

- **Philippe Kneubühler** salue le travail effectué par le GTF et indique qu'il est important de faire la photographie de ce qui est offert aux paroisses et de leurs besoins. Il aimerait préciser que tous les services de l'Arrondissement ne sont pas destinés aux paroisses. L'Arrondissement a également en charge un certain nombre de services que les paroisses ont décidé de mutualiser, notamment les Aumôneries spécialisées (Aumôneries des sourds et la catéchèse pour les personnes en situation de handicap). Il relève également que le CSP n'est pas en lien direct avec les paroisses mais les paroissien.ne.s y font appel.

Il aimerait attirer l'attention sur le fait que ce n'est pas parce qu'une paroisse dit qu'elle n'a besoin de rien que ce qui est proposé est inutile. Il demande que ces remarques soient à l'esprit des personnes qui dépouilleront et analyseront les réponses au questionnaire.

- **M. Raphaël Schaer**, membre du GTF, précise que cette problématique a été thématiquée par le GTF. Il a été décidé dans un premier temps de questionner sur les prestations à offrir aux paroisses et dans un deuxième temps, et selon les réponses données au questionnaire, d'associer d'autres prestataires tels que le CSP par exemple.

- **M. Jean-Louis Walther** demande qui fait partie du GTF ?

Il s'agit de :

Mesdames :

Michèle Morier-Genoud

Tatiana Vuilleumier

Françoise Zwahlen-Gerber

Véronique Grosjean (tenue du PV)

Messieurs :

Silvano Keller

Pierre-André Lautenschlager

Nicolas Marti

Marcel Ryser

Raphaël Schaer



---

## 8. Commission des Finances

- Adoption du règlement
  - Election des membres
- 

### Adoption du règlement

Le président informe qu'il s'agit d'instituer une Commission des Finances et pour ce faire un règlement a été établi avec l'aide des juristes présents dans le GTF. Modèle a été pris sur le règlement de la Commission des Finances du Synode de l'Union.

### La discussion est ouverte

- **M. David Kneubühler** aurait souhaité voter sur l'entrée en matière de ce règlement car du point de vue juridique il relève que ce sera la seule instance disposant de sa propre réglementation en dehors du Règlement d'Organisation du Synode (RO) et du Règlement interne du Synode. L'intérêt d'ancrer la Commission des Finances comme les autres instances dans le RO est triple. Premièrement cela passerait devant les paroisses, les assemblées pourraient se prononcer et cela garantirait ce processus de consultation avant tout changement. Il pense que c'est l'absence de réglementation qui a permis sa suppression sans une démarche formelle. L'intérêt suivant est que cela engagerait une révision du RO et troisièmement cela rappellerait que c'est bien une commission du Synode d'Arrondissement et pas du CSJ. D'autre part l'intégration de la Commission des Finances dans le RO permettrait d'être encore plus concis qu'avec une réglementation annexe.

**Le président** relève que le projet de règlement se réfère à l'article 5 du Règlement d'Organisation du Synode ainsi qu'à l'article 48 du Règlement interne du Synode. Les règlements du Synode devront être révisés. Une liste de différents points a déjà été établie afin d'entamer une discussion à ce sujet. Tant que les choses ne sont pas fixées sur la réorganisation des paroisses suite au départ de Moutier pour le canton du Jura, une telle révision est prématurée.

- **M. Raphaël Schaer** déclare qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, mais il indique qu'il y a une lacune dans les Règlements car la Commission des Finances y est citée mais ensuite son organisation n'est pas réglée. Il pense que ce n'est pas le moment de revoir les Règlements du Synode, d'une part à cause du départ de Moutier pour le canton du Jura mais il relève que notre Eglise est confrontée à des mutations profondes, sociétales et spirituelles, et il pense que l'arsenal juridique est un outil et il faut d'abord savoir d'où on part et où on veut aller. Une réflexion sur notre Arrondissement devrait avoir lieu et il conviendrait d'ouvrir des états généraux. La répartition des postes pastoraux qui pourrait avoir lieu dans un proche avenir influencera de manière importante la vie de nos paroisses. Le Synode de l'Union discute des critères qui seront pris en considération, ces critères n'ont pas encore été admis de manière définitive. Il trouverait dommage de ne pas entrer en matière sur la proposition soumise et de coupler cette démarche avec une analyse de situation et arriver à la modification juridique. Il déclare combattre fermement la proposition de M. David Kneubühler mais il demande que des états généraux soient mis sur pied car toute l'Eglise est en train de réfléchir.

- **M. Pierre Ammann**, délégué au Synode de l'Union, aimerait relever la rapidité avec laquelle ce dossier a été pris en main. Il apprécie le fait que les délégué.e.s soient en possession avant le Synode d'un projet de règlement de très bonne facture. Il aimerait que des remerciements soient adressés aux Présidents du Synode et du CSJ ainsi qu'aux membres du GTF qui ont très vite mis l'ouvrage sur le métier, qui ont rapidement réalisé qu'une Commission des Finances ne pouvait pas exister sans une base légale et qui donne l'opportunité lors de ce Synode de la créer.

Le président soumet au vote l'entrée en matière sur l'approbation du règlement de la Commission des Finances.

**C'est à main levée et à la majorité, 1 avis contraire et pas d'abstention que l'entrée en matière est approuvée.**

Le règlement de la Commission des Finances du Synode d'Arrondissement est présenté et certains points ayant été modifiés par rapport à la version que les délégué.e.s ont reçu, sont commentés.

**Point 1 Fondement** : inchangé

**Point 2 Compétences** : inchangé

- **M. David Kneubühler** trouve surprenant qu'au point 2 h il soit mentionné que le CSJ peut assigner des affaires et objets à la Commission des Finances. Normalement les commissions parlementaires ne reçoivent pas de soumissions de l'exécutif.

**Le président** répond que ce point a été discuté et qu'il a été décidé de laisser en l'état.

**3. Composition** : ce point a subi des modifications et elles sont exposées.

a) La CF se compose de 5 membres, élu.e.s conformément à l'article 48, alinéa 2 du Règlement interne du Synode de l'Arrondissement ecclésiastique du Jura pour une législature de 4 ans, de même périodicité que celles du Bureau du Synode et du CSJ. Ils entrent en fonction immédiatement. Les élections complémentaires en cours de législature se font pour la durée restante jusqu'à la fin de la législature en cours.

b) inchangé

c) inchangé

d) La CF peut en tout temps s'adjoindre les personnes de son choix pour apporter leur expertise dans les dossiers en cours et en particulier, le/la responsable du dicastère des Services généraux du CSJ, en charge des finances, ou le/la Président.e du CSJ, ainsi qu'un membre du Conseil de l'Église réformée du canton du Jura. Ces personnes ne disposent pas d'un droit de vote

**4. Organisation** : inchangé

**5. Réunions** : inchangé

**6. Dédommagements** : inchangé

**La discussion est ouverte.**

**La parole n'étant plus demandée il est passé au vote et c'est à main levée et à la majorité, 0 avis contraire et une abstention que le règlement est approuvé tel que présenté.**

**Election des membres de la CF**

Selon le règlement, qui vient d'être approuvé, la Commission des Finances se compose de 5 membres et 5 membres sont proposés à l'assemblée, ils représentent de manière équitable les régions de l'Arrondissement, il s'agit de :

Mesdames :

**Michèle Morier-Genoud, Bienne**  
**Françoise Zwahlen-Gerber, Saint-Imier**

Messieurs :

**Nicolas Marti, Bévillard**  
**Raphaël Schaer, Delémont**  
**Jean-Louis Walther, Courtedoux**

Il n'y a pas d'autres propositions et du fait qu'il n'y a pas davantage de candidats éligibles que de postes à pourvoir, le président propose que l'élection se fasse à main levée et en bloc.

**C'est à la majorité, pas d'avis contraire et deux abstentions que les candidats proposés sont élus.**

Le président remercie de la confiance témoignée en approuvant la réactivation de la Commission des Finances et remercie infiniment les personnes ayant accepté de se mettre au travail.

---

## 9. Interventions parlementaires

---

Le président informe que dans le délai imparti deux interpellations sont parvenues au CSJ. Il rappelle la procédure à adopter selon le RO du CSJ. Le CSJ répond à l'interpellation en cours de Synode, celle-ci est tout d'abord exposée par son auteur puis le CSJ y répond. L'interpellateur a le droit de déclarer s'il est satisfait ou non de la réponse. L'interpellation ne peut donner lieu à une discussion, à moins que le Synode n'en décide autrement.

La parole est donnée à M. David Kneubühler.

- **M. David Kneubühler** : Depuis un peu plus d'une année il a l'impression que la communication entre le CSJ et le Synode pourrait être optimisée. A plusieurs reprises des informations n'ont pas été transmises par exemple les démissions de M. Martin Keller et Mme Nadine Manson, le changement de date de ce présent Synode, le déménagement du CSJ et le site internet qui lorsqu'il a rédigé cette interpellation n'était pas très à jour. Il a deux questions à poser :

- Est-il possible que le CSJ adopte une politique d'information plus rapide aux paroisses ainsi qu'à la presse qui se fait l'écho de la vie de notre Arrondissement.

Les démissions, les changements importants pourraient être diffusés plus rapidement.

- Il tient à préciser que ce n'est pas le travail de la secrétaire-caissière Mme Tatiana Vuilleumier qui est en question mais il aimerait savoir comment le CSJ entend gérer le site internet avec une mise à jour plus régulière et quelle est la vision du CSJ à ce sujet.

- **M. Silvano Keller** remercie M. David Kneubühler du grand intérêt qu'il porte aux affaires de l'Arrondissement.

Il relève les thèmes abordés dans l'interpellation de M. Kneubühler.

a) tout d'abord concernant les démissions de M. Martin Keller et de Mme Nadine Manson, il considère que ce point a été traité lors de la présentation du rapport d'Arrondissement.

b) projet de budget a fait l'objet de discussion lors de la rencontre des présidentes et présidents de paroisses, cela faisait plusieurs Synodes qu'il était signalé qu'il n'était plus possible de reconduire un déficit de CHF 200'000.00.

c) Le déménagement du CSJ a été communiqué lors du dernier Synode. Les locaux à Tavannes, sont mieux centrés géographiquement dans l'Arrondissement, moins chers que ceux de Péry et dispose d'une place de parc à proximité. Le délai de dédit était au 31 décembre.

d) Le changement de la date du Synode de printemps du 3 au 10 juin a été communiqué par courriel en date du 23 janvier 2023 expliquant que le Synode avait été agendé dans un premier temps à la même date que l'assemblée du CER. Il signale à M. Kneubühler qu'il y a peut-être un problème avec l'antivirus et que cette communication est partie dans les spams.

**M. Keller** explique que les communications sont multiples et sont faites aux personnes concernées très rapidement. Les messages sont relayés dans les paroisses de l'Arrondissement.

Une commission Médias existe, l'Arrondissement est présent sur Facebook, sur Instagram et une bonne couverture médiatique dans notre région se fait par l'entremise du Journal du Jura ainsi que dans le Quotidien jurassien.

M. Nicolas Meyer publie très régulièrement des articles dans le Journal Réformés. L'Arrondissement ce n'est pas le CSJ mais ce sont les Commissions avec leurs cahiers des charges et le but n'est pas de faire des doublons. La communication est analysée et diffusée.

Certaines communications non-urgentes peuvent être données lors du Synode.

Il cite un pasteur à Dotzigen qui a dans sa cuisine un papier sur lequel il y a une prière qui dit : « *Dieu donne moi la patience... mais le plus vite possible* ».

Le site internet est mis régulièrement à jour. Au niveau communication les membres du CSJ sont représentés dans toutes les commissions et relaient les informations de part et d'autre. La communication c'est aussi un travail de fond dans un réseau et le réseau de l'Arrondissement fait un excellent travail.

**M. Keller** demande à M. Kneubühler s'il est satisfait de ses réponses.

- **M. David Kneubühler** se déclare satisfait qu'à moitié car lors des réponses il y a des amalgames qui ont été faits qui ne lui conviennent pas. Il trouve dommage de constater que les démissions concernent

les commissions et non pas l'autorité qui procède aux élections. Il prend acte qu'il ne partage pas la même vision.

Il est passé à la deuxième interpellation.

- **M. Nicolas Marti** se réfère à la Newsletter de Refbejuso du 15 juin dernier dans laquelle des informations ont été données sur le projet d'ordonnance concernant la nouvelle attribution des postes pastoraux par l'Eglise évangélique réformée de Berne. Parmi les principes de la nouvelle attribution se trouve notamment la population résidente indépendamment que l'on soit réformé ou pas et la densité de population. Hormis la paroisse citadine de Bienne, l'Arrondissement est essentiellement composé de paroisses de tailles plus modestes. Certaines d'entre elles jouent néanmoins un rôle important au niveau local et dont les engagements dépassent largement le cadre de l'Eglise, notamment lorsque les fêtes de l'école se font dans les églises ou dans l'encadrement des personnes âgées. Avec ces nouveaux critères d'attribution la situation au niveau des postes pastoraux se verra encore davantage péjorée, la feuille d'information sur le site de Refbejuso le reconnaît.

Il demande si le CSJ a pris connaissance de ce projet d'ordonnance et si oui, possède-t-il davantage de détails sur les conséquences que ce projet aurait sur les paroisses de l'Arrondissement et est-ce que le CSJ entend entreprendre des démarches en vue de défendre les paroisses de plus petites tailles dans l'Arrondissement.

- **M. Silvano Keller** remercie M. Marti de ces informations et répond que le CSJ n'a pas pris connaissance de ce projet d'ordonnance. Ce n'est pas par manque d'intérêt mais le CSJ n'a pas de bras de levier à ce niveau-là et ne voit pas vraiment comment intervenir dans ce dossier.

La parole est autorisée.

- **M. Raphaël Schaer**, député auprès du Synode de l'Union, informe que la Fraction jurassienne a été interpellée lors du dernier Synode à Berne et elle a senti un clivage ville-campagne. Suite aux débats nourris le Synode a été invité à revoir sa

copie. La question est en main de la députation de la Fraction jurassienne et il faudra prendre le temps de discuter ce point et s'entourer de représentants des paroisses, il précise que cela touche la partie francophone du canton de Berne et pas le canton du Jura. L'Arrondissement occupe une situation spéciale car sur deux cantons, et d'un côté la grande ville de Bienne et de l'autre la campagne avec tous ses points positifs et négatifs. Il pense que le CSJ pourrait être un coordinateur à un moment donné.

- **Mme Sarah Nicolet** intervient en sa qualité de présidente, anciennement de la Pastorale, dénommée maintenant la Ministérielle de l'Arrondissement du Jura. La Ministérielle a été consultée et un avis a été envoyée afin de défendre les petites paroisses de campagne.

- **Mme Sylviane Zulauf Catalfamo**, députée auprès du Synode de l'Union, informe que c'est le député Iwan Schulthess qui est en charge de ce gros dossier et elle a été surprise lorsque celui-ci a dit qu'aucune paroisse francophone n'avait répondu à la consultation.

- **Mme Béatrice Ogi** fait partie d'un groupe de douze personnes sélectionnées dans le canton et ceci en lien avec l'Association cantonale des paroisses. Il y a des propositions et des incompréhensions. Il ressort que ce n'est pas les paroisses de la campagne qui sont perdantes, les paroisses travaillant déjà en région peuvent récupérer des pourcentages de postes dans les endroits où l'on descendrait en dessous de 50 %. Dans notre Arrondissement les paroisses travaillent et collaborent déjà, ce qui sera pris en compte. Concernant les habitants, les paroisses ne font pas un service uniquement pour les réformés mais également pour « autres ». Elle informe que dans la ville de Berne certaines églises ont dû fermer car touchées par des restrictions, donc ce n'est pas parce qu'on est en ville que l'on est gagnant.

- **M. Jean-Louis Walther** fait partie également de la Fraction jurassienne auprès du Synode de l'Union, il apprend beaucoup de choses aujourd'hui. Très peu d'informations sont descendues jusqu'à la Fraction jurassienne et c'est

problématique. Il précise que son intervention n'est pas dans le sens d'une critique négative.

- **M. Marc Seiler** demande pourquoi la question n'est pas posée au Conseiller synodal présent aujourd'hui.

- **M. Philippe Kneubühler** membre du Conseil synodal, indique qu'il s'agit d'un gros dossier qui ne peut pas être traité lors du Synode par manque de temps mais il est disposé à répondre à toutes les personnes qui le désirent que ce soit par téléphone ou convenir d'un rendez-vous.

Il s'inscrit en faux au sujet d'une rétention d'informations. Les informations ont été mises à disposition des Fractions, le Conseil synodal a travaillé sur des critères définis par le Synode de l'Union qui a mis maintenant en consultation son ordonnance et les résultats de celle-ci sont revenus. Le Conseil synodal en tant qu'exécutif travaille à la mise sur pied de cette ordonnance sur la base de ce qui a été défini par le Synode de l'Union qui est le législatif. Il relève que si le Synode en a débattu c'est qu'il y a eu une interpellation.

- **M. Nicolas Marti** se déclare satisfait des réponses.

## 10. Communications

- **Mme Janique Perrin**, responsable de la formation Jura, attire l'attention sur le papillon des formations du deuxième semestre 2023. Elle signale deux manifestations :

- A l'attention des professionnel.le.s de l'Arrondissement : une journée d'initiation, le 19 septembre 2023, à la marche spirituelle, pèlerinage, sous la direction accompagnatrice de pèlerins professionnels.

- Explorations théologiques qui ont toujours une reconnaissance au niveau romand dans l'Arrondissement et plus loin. Elle demande aux délégués de bien vouloir faire circuler l'information autour d'eux. Possibilité de la contacter.

Les Explorations théologiques peuvent se suivre pour augmenter ses connaissances ou par simple curiosité et ouvertes à quiconque, elle est très heureuse d'élargir

le public et d'avoir des gens qui ne visent pas forcément un diplôme à la fin.

- Festival de spiritualités qui aura lieu du jeudi 28 septembre au dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023 au CIP à Tramelan sous la direction de Mme Anne-Dominique Grosvernier. Le programme détaillé est à bout touchant. Des informations se trouvent sur les réseaux sociaux. Le site internet a été créé mais le service de communication à Berne est un peu déficient par manque de personnel donc il faudra encore patienter quelques jours pour pouvoir scanner le code QR et obtenir toutes les informations. Elle recommande ce Festival qui est le grand événement du 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

- **Mme Françoise Surdez** : depuis 2015 a lieu à la Loge de la Chaux, Les Reussilles, une célébration œcuménique avec animaux et leurs amis. Cette année deux célébrations auront lieu, une grâce à M. Stéphane Rouèche le 17 septembre à 10h00 à la halle cantine de Lamboing. La deuxième célébration aura lieu le 7 octobre à 10h00 à la Loge de la Chaux aux Reussilles. Ces cultes sont ouverts à tous et ils promeuvent la cause animale et créent des liens avec des personnes qui se sont distancées de l'Eglise.

- **Mme Marie-Louise Hoyer** a une suggestion concernant le plan des cultes de l'année prochaine des paroisses. La commission de liturgie lui a demandé de transmettre un message de Mme Judith Pörksen Roder, présidente du Conseil synodal, elle cite « *suite à la journée de chant de cette année il a été dénombré 237 clubs de yodel dans le canton de Berne et propose aux paroisses d'organiser un culte yodel le 25 août 2024* ».

- **M. Silvano Keller** a deux communications. La première qui a déjà été traitée c'est la démission de Mme Nadine Manson de son poste au CSJ au mois de mars 2023.

La deuxième information est qu'un culte d'Arrondissement sera célébré le 3 novembre 2024 et ce sont les paroisses du Jura qui nous invitent.

- **Mme Jeanne-Lyse Ryf** de la paroisse de Moutier, informe que la paroisse a été

contactée par la RTS pour accueillir un culte télévisé le 25.12.2023 à 10h00 à la Collégiale. Ce culte sera diffusé en Eurovision et il serait bien d'étoffer le nombre de paroissiens participant au culte du matin de Noël. Elle demande s'il ne serait pas possible que ce culte soit un culte d'Arrondissement ?

- **M. Silvano Keller**, trouve qu'un culte télévisé c'est génial et il faut faire passer le message et que les gens soient sensibilisés et qu'il y ait un maximum de gens lors de ce culte.

- **Mme Françoise Zwahlen-Gerber**, la paroisse de Saint-Imier a été approchée avec un délai d'organisation très court. Le plan des cultes est déjà fait et tout le Vallon de Saint-Imier était impliqué et l'offre a été déclinée le délai étant trop court de la part de la RTS. Elle trouve qu'imposer un tel délai n'est pas très correct.

- **M. Marc Seiler** pense qu'au-delà des difficultés d'organisation ce n'est pas une opportunité à négliger. L'essentiel c'est le spectacle produit mais pas la quantité de gens qui y participe. Il ne faut pas louper l'occasion.

**Le président** propose d'envoyer un courriel à toutes les paroisses et voir comment elles pourraient y contribuer.

Le Président : Pierre-André Lautenschlager

- **M. Pierre Ammann** revient sur le thème de la communication et relève que la RTS appelle à 17h00 pour savoir si on peut répondre à 17h15 ! Un culte du 25 décembre à Moutier c'est une chance incroyable et que la collégiale soit un lieu phare car elle le mérite. Il faut saisir cette opportunité et trouver des solutions. La paroisse vit une situation difficile et exigeante et elle mérite notre soutien.

**Le président** pense qu'au plan administratif le CSJ donnera un coup de main.

- **M. Quentin Jeanneret** fait partie du groupe d'organisation du PAR8 « yass solidaire » qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2023. C'est un groupe de jeunes qui organise et porte cette manifestation. Voir la newsletter de Terre Nouvelle et relayer l'information dans les paroisses de l'Arrondissement.

Le prochain Synode aura lieu :

➤ **Samedi 11 novembre 2023 à Haute-Birse**

Le président remercie les délégué.e.s d'avoir bien voulu participer à ce Synode et le lève à 10h40.

La secrétaire : Véronique Grosjean

Une scrutatrice ou un scrutateur :